

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**AVIS N° 2019/36**

*adopté à l'unanimité des membres votants (13)*

le 12 juin 2019

**Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées de la commune de Parçay-Meslay pour l'enlèvement de nids d'hirondelles de fenêtre dans le cadre des travaux de rénovation de façade de l'école maternelle**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par la commune de Parçay-Meslay en date du 13 mai 2019 ;

Considérant que les travaux seront réalisés en dehors de la période de présence des oiseaux dans les nids ;

Considérant que la destruction des 30 nids sera compensée par la mise en place d'un nombre équivalent de nids artificiels, aux mêmes emplacements ;

Considérant que dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) dans son aire de répartition naturelle ;

**Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande.**

Afin d'évaluer l'efficacité de la mesure de compensation, le CSRPN souhaite être destinataire d'un bilan de l'occupation de nids artificiels au printemps 2020.

**Le Président du CSRPN,**



**Philippe MAUBERT**